ID: 038-200063964-20240905-DE000033\_09\_24-DE



## REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE D'ARANDON-PASSINS DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2024

Date de convocation le 30/08/24

Membres:
En exercice: 23
Présents: 15
Absents: 8
Votants: 17
Pour: 17
Contre: 0
Abstention: 0

Président : Monsieur Vincent LIENARD

Secrétaire : Madame Véronique GROS

## DE000033.09-2024

## TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame Alexia FARGE

<u>Présents</u>: Mesdames, Messieurs: Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Fabienne DUPUY, Alexandre BOITTIAUX, Marilyn SERRANO, Michel HANNI, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO, Patricia COUTHON,

<u>Absent (s)</u>: Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Chloé VIAL, Jean Paul COTTIER,

Excusé(e): Maria SANDRIN (pouvoir V. LIENARD), Guillaume LIAUZUN (pouvoir A.FARGE)

Monsieur Vincent LIENARD rappelle à l'Assemblée que pour optimiser la gestion du Budget Communal, maintenir l'équilibre financier et afin de réaliser les opérations d'investissement, il est nécessaire de demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le besoin de la Commune d'obtenir des subventions pour mener à bien ces opérations d'investissement,

**Considérant** la possibilité de déposer un dossier auprès du Département pour l'équipement et les ressources numériques destinées aux écoles de la commune,

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le

ID: 038-200063964-20240905-DE000033\_09\_24-DE

Madame Alexia FARGE expose que concernant le dossier, la Commune va déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département, au titre du projet « Territoires numériques éducatifs » :

- Equipement et ressources numériques destinée aux écoles pour un montant estimatif de 15 870 € HT soit 19 044 € TTC, pouvant bénéficier d'une subvention de 9 522 € et un autofinancement prévisionnel de 6 348 € HT soit 9 522 € TTC.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi de subvention pour le dossier suivant :

 Equipement et ressources numériques destinée aux écoles pour un montant estimatif de 15 870 € HT soit 19 044 € TTC, pouvant bénéficier d'une subvention de 9 522 € et un autofinancement prévisionnel de 6 348 € HT soit 9 522 € TTC.

DIT qu'un dossier de demande de subvention sera déposé au Département

**CHARGE** Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance Véronique GROS

Le 1<sup>ER</sup> Adjoint, LIENARD Vincent